

## Questions et réponses sur l'appel à propositions du Fonds des Femmes pour la Paix et l'Action Humanitaire (WPHF) en Haïti

Vous trouverez ci-dessous une série de questions qui ont été posées lors des séances d'information publiques organisées par le bureau pays d'ONU Femmes Haïti le 12 avril 2023 à propos de [l'appel à propositions en Haïti](#) pour soutenir les organisations de la société civile qui travaillent afin d'assurer la protection des femmes et des filles, de promouvoir la participation et le leadership des femmes dans les crises et les interventions humanitaires, ainsi que de soutenir le redressement socioéconomique, la participation et le leadership des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de crise et humanitaires.

- **Où pouvons-nous télécharger les canevas de demande et de budget ?** Les canevas de demande et de budget peuvent être téléchargés à partir du site Web du WPHF dans le cadre de l'appel de propositions spécifique en Haïti - <https://wphfund.org/call-for-proposals-in-haiti/>
- **Y a-t-il un nombre limité de régions en Haïti que les projets peuvent cibler ?** – Toute région géographique en Haïti est éligible à la mise en œuvre et il n'y a pas un nombre limité de régions que les projets peuvent cibler.
- **Le personnel du projet peut-il travailler à l'extérieur d'Haïti pendant que les activités du projet auront lieu à l'intérieur du pays ?** – Oui, le personnel du projet peut travailler en dehors d'Haïti, mais toutes les activités du projet doivent avoir lieu à l'intérieur du pays et atteindre les femmes et les filles en Haïti en tant que principales bénéficiaires.
- **Le projet peut-il cibler des bénéficiaires hors d'Haïti via des activités en ligne ?** - Le WPHF financera des activités de projets en Haïti seulement, et qui ciblent les femmes et les filles en Haïti comme principales bénéficiaires.
- **Combien de propositions seront sélectionnées dans le cadre de cet appel de propositions ?** – Il n'y a pas de nombre fixe de subventions totales accordées ni de montant maximal pour chaque volet. Le nombre de subventions octroyées sera déterminé par un Comité national de pilotage (composé d'agences des Nations Unies, de représentants des gouvernements donateurs du WPHF et d'organisations de la société civile) et dépend du budget total alloué à l'appel à propositions. Un organisme (demandeur principal ou partenaire de mise en œuvre) peut présenter une demande par volet : une demande de financement institutionnel et une demande de financement programmatique.
- **Les grandes organisations ou les organisations internationales peuvent-elles également présenter une demande de financement dans le cadre de cet appel de propositions ?** Non. Les organismes suivants ne sont PAS éligibles pour bénéficier d'une subvention du WPHF : organisations non gouvernementales internationales, organismes ou institutions gouvernementales, agences des Nations Unies ou équipes de pays des Nations Unies, les particuliers, entités du secteur privé, universités, groupes de réflexion, et établissements d'enseignement ou de recherche.

Les groupes qui sont dirigés à la base par les femmes ou les jeunes femmes à l'échelle nationale, régionale ou locale, les droits des femmes, les droits des jeunes, les organisations féministes ou de la société civile qui ont fait leurs preuves en travaillant avec les femmes, les jeunes femmes et les filles, sont admissibles.

- **Les organismes jeunesse sont-ils éligibles à un financement dans le cadre de cet appel ?** – Oui, les organismes axés sur les jeunes et les organismes dirigés par de jeunes femmes sont admissibles et encouragés à présenter une demande. Pour être considérée comme « axée sur les jeunes », la mission et la vision de base de l'organisme doivent être axées sur le soutien de la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples et intersectorielles de discrimination à l'égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. La WPHF accordera une attention particulière aux organisations axées sur les jeunes qui soutiennent les jeunes femmes, et qui font progresser l'égalité des sexes et la consolidation de la paix. Pour être considérée comme une « organisation dirigée par des jeunes femmes », l'organisation doit être dirigée par une jeune personne âgée de 18 à 29 ans qui agit à titre de directrice ou de chef de l'organisation.
- **Y a-t-il une période minimale pendant laquelle l'organisation doit être établie ?** – Non, il n'y a pas de période minimale pour laquelle les organisations doivent être établies.
- **Est-il possible de présenter une demande de financement à la fois programmatique et institutionnel et d'être sélectionné pour les deux ?** – Oui. Une organisation (demandeur principal ou partenaire de mise en œuvre) peut présenter une demande de financement institutionnel et une demande de financement programmatique (pour l'un des trois domaines d'impact). Les organisations qui présentent une demande de financement à la fois institutionnel et programmatique doivent soumettre deux trousseaux de demande distinctes en fonction des modèles connexes de chaque volet de financement, comme indiqué à la section 6 de l'appel à propositions <https://wphfund.org/call-for-proposals-in-haiti/>
- **Quelle est la taille maximale du budget disponible ?** – Modifier comme suite - Le financement institutionnel varie de 2500 USD à 30000 USD et le financement programmatique varie de 30000 USD à 200000 USD.
- **Pendant combien de temps le financement institutionnel peut-il être mis en œuvre ?** Le financement institutionnel peut être mis en œuvre pour une période maximale de 12 mois.
- **Combien de temps le financement programmatique peut-il durer ?** Le financement programmatique peut être mis en œuvre pour une période maximale de 12 mois.
- **Pouvez-vous expliquer ce que sont les bénéficiaires par rapport au public cible ?** – Les bénéficiaires et le public cible sont les mêmes. Les femmes et les filles devraient être les principaux bénéficiaires/public cibles.
  - **Les projets peuvent-ils également cibler les enfants et les hommes ?** – Les projets devraient être axés sur les femmes et les filles et la majorité des bénéficiaires devraient donc être des femmes et des filles. Les hommes et les garçons peuvent être des bénéficiaires directs si le projet montre clairement comment leur participation favorise la participation et le leadership des femmes et des filles. Les hommes et les garçons peuvent aussi être des bénéficiaires indirects
- **Le financement institutionnel couvre-t-il le matériel de bureau et le loyer ?** – Oui, l'équipement de bureau et le loyer peuvent faire partie de votre demande de financement institutionnel.
- **Un organisme qui présente une demande de financement institutionnel peut-il proposer d'acheter des locaux à bureaux pour l'organisme ?** - Oui, dans le cadre du financement institutionnel, les coûts de

location, les bâtiments/locaux, etc. peuvent être inclus, ainsi que les services publics et l'équipement pour l'espace. Toutefois, veuillez noter que le WPHF financera des projets pour soutenir les organisations qui ont été touchées par la crise. Par exemple, si le bureau de l'organisation a été endommagé ou si le personnel a dû déménager ailleurs en raison du conflit. S'il n'y a pas de lien avec la crise, la proposition ne serait pas admissible au financement.

- **Dans le cadre du financement institutionnel, les réparations des bâtiments endommagés par les conflits sont-elles acceptables pour le financement ?** – Oui, les réparations des bâtiments endommagés par le conflit peuvent être financées. D'autres activités financées par les établissements peuvent comprendre (sans se limiter aux) services publics, loyers ou les salaires du personnel d'une organisation, le renforcement des capacités du personnel, l'élaboration d'une nouvelle politique ou procédure pour que l'organisation puisse mieux répondre aux besoins et aux urgences, et achat de nouveaux appareils ou équipements de bureau ou de personnel. Des fiches de conseils et des indicateurs avec des exemples se trouvent sous le lien suivant : [Indicator Tip Sheet Outcome 1](#).

- **Les partenariats officiels sont-ils autorisés dans le cadre du volet de financement institutionnel ?** – Non, les partenariats ne sont pas autorisés dans le cadre du volet de financement institutionnel. Veuillez noter que les partenariats officiels ne sont autorisés que dans le cadre du financement programmatique.

- **Si une proposition comprend un partenariat dans le cadre du volet de financement programmatique, devrait-il y avoir une partie du budget consacrée au partenaire ?** – Les partenariats officiels avec les co-exécutants devraient envisager le transfert de fonds aux partenaires co-exécutants. Veuillez inclure tout transfert de fonds dans le budget du poste budgétaire « transferts et subventions à des homologues » du modèle de demande.

- **Les projets peuvent-ils s'associer à un ministère ?** – Les projets peuvent collaborer avec les ministères, mais ils ne peuvent transférer des fonds aux ministères (en tant que partenaires de mise en œuvre). Les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles au financement dans le cadre de cet appel de propositions.

- **Les demandeurs principaux ont-ils besoin d'un protocole d'entente avec des partenaires de mise en œuvre conjointe ou de consortium ?** – Tout accord officiellement signé est approprié. Veuillez noter que les organisations n'ont pas à soumettre d'ententes entre les demandeurs principaux et les partenaires de mise en œuvre conjointe dans le cadre de la demande.

- **Un projet peut-il payer les salaires du personnel ou offrir des incitatifs aux bénévoles ?** – Oui, un projet peut verser des salaires au personnel et offrir des incitatifs aux bénévoles qui appuient la mise en œuvre du projet.

- **Les projets peuvent-ils se procurer de l'équipement dans le cadre de ce financement ?** – Oui, les projets peuvent se procurer de l'équipement dans le cadre de ce financement.

- **Quel est le pourcentage maximal des coûts indirects dans le budget ?** – Les coûts indirects ne devraient pas dépasser 7 % et peuvent comprendre les coûts liés aux services publics, au loyer ou à tout autre coût de gestion. Veuillez noter que les coûts opérationnels indirects ne sont pas liés aux coûts de personnel. L'annexe B du modèle de demande contient une catégorie budgétaire spécifique pour les frais de personnel et des salariés. Il n'y a pas de maximum pour les frais de personnel.

- **Où les projets devraient-ils inscrire le coût du loyer dans le budget ?** – Le loyer devrait être inclus à la ligne 7 du budget (« Dépenses de fonctionnement générales et autres coûts directs ») à l'annexe B du modèle de demande.
- **Le renforcement des capacités est-il obligatoire dans le cadre de la proposition de projet ?** – Le renforcement des capacités avec les organisations locales ou locales de défense des droits des femmes n'est pas obligatoire, mais il devrait être inclus s'il fait partie de la conception et de l'intervention du projet.
- **Les projets peuvent-ils comprendre des subventions ou des mini-subventions ?** – Oui, les projets dans le cadre du volet de financement programmatique peuvent inclure des subventions ou des mini-subventions s'ils sont alignés sur l'un des thèmes/domaines d'impact éligibles au titre du présent appel de propositions : (1) Réponse humanitaire et de crise (zone d'impact 3), (2) Protection des femmes et des filles (zone d'impact 5), (3) Consolidation de la paix et rétablissement des populations déplacées de force (zone d'impact 6).
- **Pouvez-vous donner des exemples de projets financés dans le cadre du volet de financement institutionnel ?** Les projets de financement institutionnel qui visent à renforcer la capacité institutionnelle d'une organisation peuvent comprendre (sans se limiter à) des activités comme la couverture des services publics, la location ou les salaires du personnel d'une organisation, le renforcement des capacités du personnel, élaborer une nouvelle politique ou procédure pour l'organisation afin de mieux répondre aux besoins et aux urgences, achat de nouveaux équipements ou appareils de bureau ou de personnel, entre autres. Les principaux bénéficiaires directs du financement devraient être les membres du personnel de l'organisation. Veuillez consulter [Indicator Tip Sheet Outcome 1](#) pour obtenir des indicateurs et des exemples pertinents.
- **Pouvez-vous donner des exemples de projets financés dans le cadre du volet de financement programmatique pour la zone d'impact 3 (Aide humanitaire et réponse aux crises) ?** - Les projets axés sur l'amélioration de la participation et du leadership des femmes dans la planification et l'intervention humanitaires peuvent comprendre, par exemple, (mais sans se limiter à) la prestation d'aide humanitaire, les campagnes de plaidoyer dirigées par des femmes, les dialogues communautaires, les campagnes dans les médias sociaux, etc. Veuillez consulter [Indicator Tip Sheet Outcome 3](#) pour obtenir des indicateurs et des exemples pertinents.
- **Pouvez-vous donner des exemples de projets financés dans le cadre du volet de financement programmatique pour la zone d'impact 5 (Protection des femmes et des filles)?** - des projets axés sur l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la santé mentale des femmes et des filles et sur le respect de leurs droits de la personne, par exemple (mais sans s'y limiter) les comités de surveillance communautaires, les systèmes d'aiguillage, les services de santé sexuelle et génésique; les services psychosociaux tels que le counseling, le counseling juridique ou l'aiguillage vers des services de santé ou de justice en relation avec la VSS. Veuillez consulter [Indicator Tip Sheet Outcome 5](#) pour obtenir des exemples et des indicateurs.
- **Pouvez-vous donner des exemples de projets financés dans le cadre du volet de financement programmatique pour la zone d'impact 6 (consolidation de la paix et rétablissement des populations déplacées de force) ?** - Les projets visant le rétablissement socio-économique des femmes et des jeunes

femmes déplacées de force peuvent inclure, par exemple (mais sans s'y limiter), des activités telles que des formations commerciales, entrepreneuriales et d'apprentissage pour les femmes, entre autres. Veuillez consulter [Indicator Tip Sheet Outcome 6](#) pour obtenir des exemples et des indicateurs.

- **Les projets en cours financés par d'autres donateurs sont-ils éligibles ?** - Oui, le WPHF accepte les propositions de projets en cours financés par d'autres donateurs. Toutefois, la valeur ajoutée spécifique de la contribution du WPHF au projet devrait être clairement décrite dans les propositions.
- **Est-il nécessaire d'avoir une base de référence et d'établir un objectif pour les indicateurs d'impact ?** Nous recommandons que la base de référence soit 0, à moins que vous ayez des données antérieures pour le même indicateur. Les cibles sont des estimations provisoires. Si vous avez des cibles, nous vous encourageons à les inclure. Sinon, votre proposition ne sera pas touchée, car les candidats retenus auront l'occasion de mettre à jour leurs cadres de résultats.
- **Est-il nécessaire d'avoir des moyens de vérification des niveaux d'impact et de résultat ?** Oui, nous vous encourageons à réfléchir aux moyens de vérification (méthodologie dans laquelle vous obtiendrez l'information) pour chaque indicateur.
- **Les projets doivent-ils prescrire une base de référence et une cible pour chaque résultat ?** – Les projets sont encouragés à inclure des bases de référence et des cibles pour chaque résultat. Nous recommandons que la base de référence soit 0, à moins que vous ayez des données antérieures pour le même indicateur. Les cibles sont des estimations provisoires. Si vous avez des cibles, nous vous encourageons à les inclure. Sinon, votre proposition ne sera pas touchée, car les candidats retenus auront l'occasion de mettre à jour leurs cadres de résultats.
- **Les OSC doivent-elles mettre en valeur l'histoire financière et/ou l'histoire des subventions ?** – Les organisations sont invitées à décrire leur historique financier et de subvention dans la section de justification du modèle de demande.
- **Selon quels critères les partenaires du projet sont-ils considérés comme officiels ?** – Les partenaires sont officiels lorsque des ententes de partenariat (PCA) sont signées entre ONU Femmes et l'organisation partenaire.
- **Si nous devons estampiller et signer la première page de la proposition, puis-je numériser cette page ?** – La première page doit être signée et numérisée ou photographiée. Un timbre est facultatif.
- **Les candidats non retenus seront-ils avisés ?** – Seuls les candidats retenus seront avisés.
- **Il est dit de NE PAS soumettre à nouveau votre demande si vous ne recevez pas de confirmation de réception dans les trois jours qui suivent. Cela signifie-t-il qu'après trois jours sans confirmation, il est possible de le faire ?** – Si vous ne recevez pas de confirmation de réception dans les trois jours suivants, veuillez soumettre votre demande de nouveau à [WPHFapplications@unwomen.org](mailto:WPHFapplications@unwomen.org)
- **Pouvez-vous préciser certaines des raisons pour lesquelles les organisations ne sont pas choisies par le WPHF ?** L'organisation est évaluée en fonction des critères d'évaluation énumérés dans l'appel de propositions - <https://wphfund.org/call-for-proposals-in-haiti/>. Si les organisations ne reçoivent pas de notes élevées pour ces critères, elles ne seront pas présélectionnées pour bénéficier du financement.